



Cession de fond de commerce dans le cadre d'une liquidation : Quel sort aux loyer anciens impayés

Par **POUCAN**, le 14/03/2019 à 18:57

Bonjour,

Dans le cadre de la cession d'un fonds de commerce suite à une liquidation avec une vente sur ordonnance suite à une offre formulée au liquidateur ... **Est ce que l'acquéreur est tenu de payer les loyers anciens dus par l'entreprise liquidée ?**

Accessoirement l'entreprise liquidée étant en nom personnel , c'est le tribunal de Grande instance qui a décidé de la liquidation , est ce que c'est aussi le TGI qui doit emettre cette l'ordonnance

Merci

Christian Poucan

Par **Visiteur**, le 14/03/2019 à 19:42

Bonjour

Je ne comprends pas votre sujet, sachant que tout comme les créances, le passif d'un commerçant se trouve exclu des éléments constitutifs de son fonds de commerce, sauf si l'acte de cession prévoit le contraire.

Par **POUCAN**, le 14/03/2019 à 21:32

Merci de votre réponse,

Je me posais juste le problème au regard du bail , je m'inquiète surment à tort.